

REGLEMENT IPC TIR

EDITION 2013



Mise à jour par la CNA (Édition de Mars 2014)

TABLE DES MATIERES

PF	REAM	IBULE	4
1	GEI	NERALITES	5
	1.1	Publication des Règles et Règlements	5
	1.2	Incidence des Règles techniques de l'ISSF	5
2	REC	GLEMENTS DE L'IPC TIR	6
	2.1	Compétitions de tir reconnues par l'IPC Tir et Niveaux	6
	2.2	Cycle des compétitions.	6
	2.3	Gestion des Compétitions	6
	2.4	Admission des Athlètes	7
	2.5	Scores Minimums de Qualification (MQS)	7
3	PRO	OCEDURES DES COMPETITIONS (Avant, Pendant, Après)	8
	3.1	Procédures d'avant compétition	8
	3.2	Procédures pendant la compétition	9
	3.3	Procédures après la compétition	. 10
4	PRO	OCEDURES D'APPROBATION POUR LES COMPETITIONS IPC TIR	. 12
	4.1	Procédures pour les compétitions internationales approuvées par l'IPC Tir (Niveau1)	. 12
	4.2	Procédures pour les Coupes du Monde reconnues par l'IPC Tir (Niveau 2)	. 12
	4.3 (Nive	Procédures pour les compétitions IPC Tir, Championnats du Monde et Continent	
5	OFF	FICIELS DE L'IPC TIR	. 13
	5.1	Généralités	. 13
	5.2	Devoirs et fonctions des officiels	. 13
	5.3	Formation, Certification et Evolution des officiels	. 14
6	COI	NDITIONS SPECIALES	. 15
	6.1	Décisions de retour au pas de tir	. 15
	6.2	Epilepsie	. 15
7	REC	GLES GENERALES DE TIR DE L'IPC TIR	. 16
	7.1	Epreuves et programmes pour SH1 et SH2	. 16
	7.2	Equipements	. 16
	7.3	Catégories SH1	. 22
	7.4	Catégories SH2	. 23
	7.5	Catégories SH3	. 25
	7.6	Dimensions des équipements sportifs	. 25
	7.7	Assistants changeurs de cible des athlètes en catégorie SH1 et/ou SH2	. 25

	7.8	Assistants de Chargement des Athlètes en catégorie SH2	26
	7.9	Instructions pour les entraîneurs	26
8	REC	GLES CARABINE IPC TIR	27
	8.1	Epreuves Carabine et durées des épreuves	27
9	REC	GLES PISTOLET IPC TIR	28
	9.1	Epreuves Pistolet et durées des épreuves	28
	9.2	Support de chargement (Sécurité)	28
	9.3	Position de tir	28
1	O RI	EGLES DE TIR POUR LES ATHLETES MALVOYANTS	29
1	1 RI	EGLES DES CIBLES BASCULANTES	30
	11.1	Format de compétition	30
	11.2	Commandements	30
	11.3	Résultats	31
1	2 C	OMPETITION PAR EQUIPES	32
	12.1	Epreuves par équipes	32
	12.2	Composition des équipes	32
	12 3	Nomhre minimum d'équines	32

Annexes 1 à 8 en anglais

PREAMBULE

Ces Règles et Règlements de l'IPC Tir sont d'application obligatoire pour toutes les compétitions IPC Tir reconnues. La gouvernance globale et la gestion de tous les sports de l'IPC (y compris l'IPC Tir) sont soumises aux dispositions détaillées du chapitre 2.7 du Manuel de l'IPC

Modifications de ces Règles et Règlements

Veuillez noter que ces Règles peuvent être modifiées à tout moment en raison, par exemple, de changements dans les Règles de l'ISSF, dans les classifications médicales, ou lorsque l'IPC Tir juge par ailleurs nécessaire de le faire.

Des modifications peuvent donc être appliquées avant 2016, des informations appropriées seront alors données.

1 GENERALITES

1.1 Publication des Règles et Règlements

Toutes les Règles de l'IPC Tir sont sous copyright de l'IPC et ont été publiées pour le bénéfice des Comités Paralympiques Nationaux, des athlètes, des officiels et de ceux qui sont engagés dans une action officielle de l'IPC Tir.

Ces Règles et Règlements peuvent être reproduits ou traduits par toute organisation ayant un besoin légitime de le faire, sous réserve du maintien du copyright de l'IPC et l'attribution à l'IPC du copyright de toute version traduite de ces Règles et Règlements.

1.2 Incidence des Règles techniques de l'ISSF

Les dernières Règles techniques publiées de l'ISSF (y compris leurs interprétations) doivent être appliquées, sauf si elles sont modifiées par les Règles et Règlements de l'IPC Tir.

Les Règles ISSF n'étant pas reproduites dans ce document, les Règles et Règlements de l'IPC Tir sont donc à lire conjointement avec les Règles de l'ISSF.

2 REGLEMENTS DE L'IPC TIR

2.1 Compétitions de tir reconnues par l'IPC Tir et Niveaux

- 2.1.1 Les niveaux des compétitions reconnues par l'IPC Tir sont:
 - Niveau 3: Les compétitions IPC (les Jeux Paralympiques, les Championnats de Monde et les Championnats Continentaux).
 - Niveau 2 : Les compétitions reconnues par l'IPC (Coupes du Monde)
 - **Niveau 1:** Les compétitions approuvées par l'IPC Tir (Compétitions Internationales reconnues par un Comité National Paralympique).
- 2.1.2 La liste des compétitions est en Annexe 1

2.2 Cycle des compétitions.

- 2.2.1 Pour les championnats, un cycle de 4 ans sera adopté comme suit :
 - Année 1 : Championnats Continentaux (sauf s'ils sont inclus dans des Jeux Régionaux)
 - Année 2 : Championnats du Monde.
 - Année 3 : Championnats Continentaux (sauf s'ils sont inclus dans des Jeux Continentaux)
 - Année 4 : Jeux Paralympiques

2.3 Gestion des Compétitions

- 2.3.1 L'IPC Tir a seul le droit de gérer les Championnats du Monde ou les compétitions approuvées. Les mots « Monde et IPC Tir » ne peuvent pas être utilisés en relation avec toute épreuve sans le consentement de l'IPC Tir.
- 2.3.2 L'IPC Tir est habilité à définir toutes les Règles et Règlements pour la conduite de telles compétitions.
- 2.3.3 L'IPC Tir doit avoir juridiction sur toutes les questions non attribuées par les Règles aux juges ou autres officiels. Il a le pouvoir de reporter les compétitions et de donner des directives conformes aux Règles adoptées pour la conduite de toute épreuve.
 - (Epreuve signifie P1 à P5, R1 à R9, FTP, FTR1 et FTR2)

- 2.3.4 Pour les compétitions IPC Tir les critères d'inscription (nombre d'athlètes / Pays, MQS, liste des épreuves, etc.) doivent être définis dans la documentation de Qualification (annexe 2).
- 2.3.5 Pour les compétitions IPC Tir de Niveaux 2 et 3, une épreuve individuelle n'est possible qu'avec un minimum de 4 pays participants inscrits sur les listes avant la date limite d'inscription. Pour les compétitions IPC Tir de Niveau 1, les épreuves individuelles seront approuvées avec au moins 3 pays inscrits sur les listes avant la date limite d'inscription. Les nations doivent s'inscrire avant la date limite d'inscription. L'IPC Tir se réserve le droit d'annuler toute épreuve qui ne serait pas valide et d'en informer le Comité d'Organisation Local en temps voulu.
- 2.3.6 Les Régions qui ne peuvent pas organiser de Championnat Continental par suite d'un nombre insuffisant de Comités Paralympiques Nationaux sont autorisées à participer à un autre Championnat Continental en tant qu'invitées de l'IPC Tir.
- 2.3.7 Les compétitions sont divisées en 3 programmes différents (Voir 4.1.1 et 4.2.2).
- 2.3.8 Pour les Championnats du Monde, les Championnats Continentaux et les Coupes du Monde, l'IPC Tir se mettra d'accord avec le Comité Local d'Organisation pour le nombre d'inscrits par épreuve en fonction du nombre de postes de tir disponibles et du plan de tir.

2.4 Admission des Athlètes

- 2.4.1 Tous les compétiteurs doivent se conformer à la politique des nationalités de l'IPC : Voir le Manuel IPC section 2 chapitre 3.1 Nationalité des Athlètes IPC.
- 2.4.2 Au moins 4 semaines avant toute compétition reconnue par l'IPC Tir, tous les compétiteurs doivent être en possession d'une carte d'identification de l'IPC Tir à jour et doivent être licenciés par l'IPC en accord avec la politique IPC des licences des athlètes.
- 2.4.3 Lors des compétitions IPC de Niveau 3, tous les athlètes doivent avoir le statut « confirmé » ou « à revoir » conformément aux procédures et exigences de la classification médicale du Manuel de classification médicale de l'IPC Tir.

2.5 Scores Minimums de Qualification (MQS)

- 2.5.1 Les MQS seront définis par l'IPC Tir pour les compétitions IPC Tir et publiés dans la documentation de Qualification.
- 2.5.2 Tous les athlètes doivent atteindre le Score Minimum de Qualification (MQS) pour être admis à concourir dans les compétitions IPC Tir de Niveau 3.
- 2.5.3 Il n'y a pas de Score Minimum de Qualification (MQS) requis pour participer aux compétitions IPC Tir de Niveau 2 ou 1.
- 2.5.4 Les MQS seront vérifiés par l'IPC Tir.

3 PROCEDURES DES COMPETITIONS (AVANT, PENDANT, APRES)

3.1 Procédures d'avant compétition

3.1.1 Procédures d'inscription

- 3.1.1.1 Tous les Comités Paralympiques Nationaux doivent déclarer leurs inscrits avant la date limite. Aucune inscription tardive ne sera acceptée.
- 3.1.1.2 Des inscriptions de substitution peuvent être acceptées dans une même épreuve, mais seulement pour cause médicale ou de blessure. Le Comité Paralympique National devra soumettre les documents l'attestant à l'approbation de l'IPC Tir. Le Comité d'Organisation Local doit aussi s'assurer que ces changements tardifs peuvent être traités (Par exemple : obtention de certificats d'importation d'armes à feu).

3.1.2 Contrôle des équipements

- 3.1.2.1 Avant le début de la compétition, chaque athlète fera vérifier son équipement par le Contrôle des Equipements et devra faire remplir sa fiche de contrôle. Des contrôles au hasard des équipements seront effectués pendant la compétition ou immédiatement après.
- 3.1.2.2 Les athlètes doivent utiliser des équipements et des vêtements conformes aux Règles ISSF et IPC Tir. Tout article (arme, appareil, équipement, accessoire, etc.) qui peut donner un avantage déloyal à un athlète sur les autres et qui n'est pas mentionné dans le présent Règlement, ou qui serait contraire à l'esprit de l'ISSF et aux Règles et Règlements de l'IPC Tir, est interdit. Avant toute compétition, l'athlète est responsable de soumettre tous ses équipements et vêtements pour inspection et approbation officielle à un Contrôle des Equipements ISSF / IPC Tir. Les Chefs d'équipe sont également responsables de s'assurer que l'équipement et les vêtements des athlètes sont conformes aux Règles et Règlements ISSF et IPC Tir.

3.1.3 Contrôle des équipements « une fois pour toutes »

- 3.1.3.1 Tout équipement ou vêtement peut être inspecté « une fois pour toutes » au cours d'un Championnat IPC Tir, si l'athlète le décide et si cela est possible. La certification de l'équipement inspecté sera conservée avec l'équipement pour présentation sur demande. Tout équipement qui est ensuite remplacé ou modifié devra être représenté au contrôle.
- 3.1.3.2 Si l'équipement d'un athlète n'a pas été accepté « une fois pour toutes » par le Contrôle des Equipements, sa certification n'est valable que pour cette compétition uniquement.

3.1.4 Classification médicale internationale

- 3.1.4.1 La classification médicale internationale sera effectuée avant le début de la compétition.
- 3.1.4.2 Le Responsable de la classification médicale de la compétition établira une liste et un planning pour que les athlètes se présentent à cette classification.
- 3.1.4.3 Le processus de classification médicale doit être achevé au moins 2 heures avant le début de la réunion technique.

3.1.5 **Réunion Technique**

- 3.1.5.1 Avant le début de la compétition, une réunion technique supervisée par le Délégué Technique ou le Responsable de l'arbitrage IPC Tir, doit avoir lieu avec les représentants des pays participants et le Comité d'Organisation.
- 3.1.5.2 La réunion technique doit être terminée 12 heures avant le début de la première compétition.

3.1.6 Numéro d'identification

- 3.1.6.1 Les numéros d'identification des athlètes sont imprimés sur des dossards réalisés et distribués par le Comité d'Organisation Local.
- 3.1.6.2 Dans le cas ou le dossard est disponible mais non porté, l'athlète ne peut pas commencer l'épreuve ou continuer à tirer.
- 3.1.6.3 Un numéro doit être attribué à chaque athlète et doit figurer sur toutes les listes et les plannings.
- 3.1.6.4 La taille et l'apparence du dossard sont spécifiées en Annexe 3.

3.2 Procédures pendant la compétition

3.2.1 Réclamations technique et appels

- 3.2.1.1 La violation des règles techniques sera régie selon les Règles ISSF/IPC Tir.
- 3.2.1.2 Toutes les réclamations, y compris les appels, concernant des questions techniques seront régies selon les Règles ISSF.
- 3.2.1.3 La caution doit être remise au Délégué Technique ou au Responsable de l'arbitrage. Si la réclamation est acceptée, la caution sera restituée.
- 3.2.1.4 Si la réclamation est refusée, la caution sera retenue par l'IPC Tir.
- 3.2.1.5 La caution appropriée (selon les Règles ISSF) doit accompagner l'appel.
- 3.2.1.6 La décision du Jury d'Appel est définitive.

3.2.2 **Disqualification**

- 3.2.2.1 Un athlète, un officiel, un membre d'une équipe ou tout autre individuel qui :
 - Contrevient à l'esprit du sport, ou offense les membres de tout comité, les officiels, ou les juges au cours de leurs fonctions officielles, ou;
 - Se comporte d'une manière qui discrédite l'IPC Tir, l'IPC, ou tout autre Fédération Internationale, ou les organisateurs de la compétition peut être pénalisé, selon les Règles ISSF et IPC.
- 3.2.2.2 Les situations non couvertes par le Règlement seront examinées au « cas par cas » par le Délégué Technique de l'IPC Tir. Le résultat de l'examen sera rapporté au Bureau de l'IPC Tir pour décision. Dans des situations où le Délégué Technique n'est pas disponible durant la compétition, le Responsable de la classification médicale et le Responsable de l'arbitrage assureront conjointement la fonction en liaison, si possible, avec l'IPC et le Comité d'Organisation Local.

3.3 Procédures après la compétition

3.3.1 Résultats

- 3.3.1.1 Les procédures de classement pour toutes les épreuves IPC Tir suivront celles décrites dans le Règlement ISSF.
- 3.3.1.2 Les organisateurs utiliseront les feuilles de résultats numériques (au format EXCEL) fournies par l'IPC Tir.
- 3.3.1.3 Le palmarès officiel doit être soumis dans les 14 jours suivant la fin de la compétition (résultats signés et en version numérique au format EXCEL). Les numéros d'identification (ID) des athlètes doivent apparaître dans les palmarès.

3.3.2 Classements

- 3.3.2.1 L'IPC Tir doit tenir à jour le classement Mondial et Régional sur la base des résultats envoyés à l'IPC Tir par le Comité d'Organisation Local pour les compétitions reconnues.
- 3.3.2.2 La procédure de classement basée sur un système par points permettra de déterminer le meilleur athlète par épreuve et par saison.
- 3.3.2.3 Seuls les athlètes licenciés qui ont un statut de classification médicale « revu » ou « confirmé » et qui atteignent le niveau requis pour l'épreuve, auront leurs résultats retenus pour le classement.
- 3.3.2.4 Les points de classement seront attribués en fonction du Niveau de la compétition et selon le tableau ci-après. Les résultats pris en compte sont ceux du Niveau 3 plus le meilleur (classement de l'athlète) du Niveau 1 et le meilleur du Niveau 2.

	Distribution des points					
Classement	Niveau 3 Jeux Paralympiques, Championnats du Monde et Régionales	Niveau 2 Coupes du monde	Niveau 1 Compétitions Internationales Approuvées			
1	50	30	15			
2	45	25	13			
3	41	22	11			
4	37 19		9			
5	34	17	7			
6	31	15	5			
7	28	13	4			
8	25	11	3			
9	21	9	2			
10	18	7	1			
11	15	6	-			
12	12	5	-			
13	10	4	-			
14	8	3	-			
15	6	2	-			

3.3.2.5 Les compétitions de tous les niveaux sont automatiquement rentrées dans le système de classement.

3.3.3 Records du Monde et Continentaux

- 3.3.3.1 L'IPC Tir entérinera les Records du Monde ou Continentaux qui répondent aux critères suivants :
 - Le résultat est obtenu lors des Jeux Paralympiques, des Championnats du Monde ou Continentaux, ou des Coupes du Monde reconnues par l'IPC Tir;
 - L'épreuve est tirée selon les Règles de l'ISSF et de l'IPC Tir;
 - Tous les records sont soumis aux Règles de contrôle de dopage.
- 3.3.3.2 Pour que le record soit reconnu, le Comité d'Organisation d'une compétition doit se conformer aux conditions suivantes :
 - Tous les résultats et records réalisés doivent être transmis au Bureau de l'IPC Tir, pour enregistrement et mise à jour du livre des records, dans les 14 jours après la compétition.
 - Le formulaire « Demande de record de tir » doit être transmis dans les temps au Bureau de l'IPC Tir (voir la section « Téléchargements et formulaires » du site web de l'IPC Tir).

4 PROCEDURES D'APPROBATION POUR LES COMPETITIONS IPC TIR

4.1 Procédures pour les compétitions internationales approuvées par l'IPC Tir (Niveau1)

4.1.1 Le programme des épreuves des compétitions internationales approuvées par l'IPC Tir peut être le suivant :

Programme 1: Toutes les épreuves	R1-R8-(R9) /P1-(P5) / (FT)		
Programme 2: Epreuves Air	R1-R5 / P1-P2-(P5) / (FT)		
Programme 3: Epreuves .22 LR	R6–R8-(R9) / P3-P4		

4.1.2 Pour la procédure détaillée et les exigences minimales, se référer à l'Annexe 4.

4.2 Procédures pour les Coupes du Monde reconnues par l'IPC Tir (Niveau 2).

4.2.1 Le programme des épreuves des Coupes du Monde peut être le suivant :

Programme 1: Toutes les épreuves	R1-R8-(R9) /P1-(P5) / (FT)
Programme 2: Epreuves Air	R1-R5 / P1-P2-(P5) / (FT)
Programme 3: Epreuves .22LR	R6-R8-(R9) / P3-P4

Les épreuves entre parenthèses sont optionnelles.

4.2.2 Pour la procédure détaillée et les exigences minimales, se référer à l'Annexe 5.

4.3 Procédures pour les compétitions IPC Tir, Championnats du Monde et Continentaux (Niveau 3)

4.3.1 Toutes les compétitions de Niveau 3 doivent comporter un programme complet d'épreuves:

Programme 1: Toutes les épreuves	R1-R8-(R9) /P1-(P5) / (FT)
----------------------------------	----------------------------

Les épreuves entre parenthèses sont optionnelles.

4.3.2 Pour la procédure détaillée et les exigences minimales, se référer au document « IPC Tir – Championnats du Monde et Continentaux » de la section « Téléchargements et Formulaires » du site web de l'IPC Tir.

5 OFFICIELS DE L'IPC TIR

5.1 Généralités

- 5.1.1 Pour toutes les compétitions reconnues par l'IPC Tir, les exigences ISSF relatives au Chef de pas de tir et aux Juges s'appliquent.
- 5.1.2 Pour les besoins de la formation, de l'entraînement, de la certification et de l'évolution professionnelle des Officiels du tir, se référer au Manuel des Juges (voir la section « Officiels » du site web de l'IPC Tir).
- 5.1.3 Pour les compétitions IPC reconnues, l'IPC Tir nomme le Délégué Technique, et nomme ou approuve un nombre approprié d'officiels IPC Tir (avec licence A ou B) pour conduire la compétition.
- 5.1.4 Le nombre d'officiels nécessaires sera calculé et vérifié par l'IPC Tir au cas par cas. Cependant des recommandations existent dans le Manuel des Juges.
- 5.1.5 Pour les compétitions IPC et les compétitions reconnues, un Comité d'Organisation Local doit être nommé par le Comité Paralympique National pour gérer la compétition. Le Comité d'Organisation Local, en collaboration avec l'IPC Tir doit être responsable entièrement de la gestion de la compétition, y compris le programme de tir, la classification médicale des athlètes, tous les équipements techniques et installations, avant et pendant la compétition. La composition du Comité d'organisation Local doit être approuvée par l'IPC Tir.

5.2 Devoirs et fonctions des officiels

5.2.1 **Délégué Technique (TD)**

- 5.2.1.1 La fonction de Délégué Technique ne peut être remplie que par un Juge IPC Tir titulaire d'une licence « A ».
- 5.2.1.2 Le Délégué Technique est chargé de mener des visites du site pendant la période de préparation de la compétition, de contrôler l'aire de compétition et de s'assurer que la compétition se déroulera sans problème et conformément aux Règles et Règlements (et à la check-list d'un Délégué Technique ISSF).
- 5.2.1.3 Le Délégué Technique est responsable de la vérification de toute l'information relative à la compétition (par exemple : le programme de compétition, la liste des inscrits, la classification médicale et le statut de classification des athlètes) une fois la procédure de classification terminée (en collaboration avec le Responsable de la classification médicale).
- 5.2.1.4 La liste finale des inscrits envoyée par le Bureau de l'IPC Tir doit être totalement respectée. Si une anomalie est observée par le Délégué Technique pendant sa vérification, il doit en référer immédiatement au Bureau de l'IPC Tir et prendre, si nécessaire, toute décision conforme aux Règles.
- 5.2.1.5 Pendant la compétition, le Délégué Technique doit être responsable de la compétition et s'assurer qu'elle se déroule sans problème et conformément aux Règles et Règlements.
- 5.2.1.6 Le Délégué Technique est le seul responsable de toutes les questions techniques de la compétition.

- 5.2.1.7 Le Délégué Technique est le seul responsable de tous les officiels nommés par l'IPC tir.
- 5.2.1.8 L'attribution aléatoire des postes de tir et l'affectation des athlètes à des relais peuvent être faites, sous la supervision du Délégué Technique, soit par tirage au sort, soit avec un programme informatique adapté à la compétition.

5.2.2 Les Juges

5.2.2.1 Les devoirs et fonctions des juges sont décrits dans le Manuel des Juges de l'IPC tir

5.2.3 Classification médicale

5.2.3.1 Les devoirs et fonctions du Responsable de la classification médicale et des classificateurs sont décrits dans les Règles et Règlements de classification médicale de l'IPC Tir.

5.3 Formation, Certification et Evolution des officiels

5.3.1 **Généralités**

- 5.3.1.1 L'IPC tir a développé des cursus spécialisés pour la formation et la certification des Officiels Techniques.
- 5.3.1.2 Seul l'IPC Tir peut certifier des Officiels Techniques aux différents niveaux.

5.3.2 Niveaux des Officiels Techniques de l'IPC Tir

5.3.2.1 La qualification minimum pour devenir un Officiel Technique de l'IPC Tir est de détenir une licence de Juge ISSF « B » en cours de validité. Pour plus d'information se référer au Manuel des Juges de l'IPC Tir.

6 CONDITIONS SPECIALES

6.1 Décisions de retour au pas de tir

- 6.1.1 Selon les Règles ISSF 6.2.1 et 6.2.2, la première priorité à tout moment est de préserver la santé et la sécurité des athlètes. L'aboutissement de la compétition ne doit jamais influencer de telles décisions.
- 6.1.2 Lors des compétitions, il est de la responsabilité des gestionnaires d'une équipe de déterminer si un athlète blessé peut continuer ou revenir à la compétition.

6.2 Epilepsie

- 6.2.1 Il est impératif dans une perspective de sécurité que l'épilepsie soit stable et bien contrôlée par des médicaments. Par conséquent, il est du devoir des athlètes et des Comités Paralympiques Nationaux de déclarer si les athlètes ont eu des crises d'épilepsie ou reliées à l'épilepsie. Un formulaire médical spécial permettant cette déclaration accompagne les documents d'inscription d'un Comité Paralympique National.
- 6.2.2 Le formulaire d'information médicale doit certifier, si l'athlète souffre d'épilepsie, que cette épilepsie est identifiée et stabilisée.

7 REGLES GENERALES DE TIR DE L'IPC TIR

7.1 Epreuves et programmes pour SH1 et SH2

7.1.1 L'IPC Tir sélectionne les épreuves pour chaque compétition à partir de la liste des épreuves suivante :

Epreuve	Discipline	Genre	Catégorie
R1	10m Carabine à air « Debout »	Hommes	SH1
R2	10m Carabine à air « Debout »	Dames	SH1
R3	10m Carabine à air « Couché »	Mixte	SH1
R4	10m Carabine à air « Debout »	Mixte	SH2
R5	10m Carabine à air « Couché »	Mixte	SH2
R6	50m Carabine « Couché »	Mixte	SH1
R7	50m Carabine 3 positions	Hommes	SH1
R8	50m Carabine 3 positions	Dames	SH1
R9	50m Carabine « couché »	Mixte	SH2
FTR1	Cibles Basculantes Carabine	Mixte	SH1
FTR2	Cibles Basculantes Carabine	Mixte	SH2
P1	10m Pistolet à air	Hommes	SH1
P2	10m Pistolet à air	Dames	SH1
Р3	25m Pistolet	Mixte	SH1
P4	50m Pistolet	Mixte	SH1
P5	10m Pistolet 5 coups à air	Mixte	SH1
FTP	Cibles Basculantes Pistolet	Mixte	SH1

- 7.1.2 La liste des épreuves dans une compétition peut changer jusqu'à la date limite des inscriptions.
- 7.1.3 Le programme des épreuves ne peut pas être modifié.
- 7.1.4 Les dérogations au programme ne sont accordées que par l'IPC Tir.

7.2 Equipements

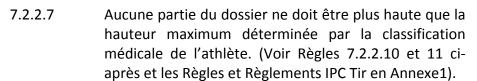
7.2.1 Les équipements utilisés doivent être contrôlés avant le début de la compétition selon les Règles ISSF et IPC Tir. La check-list des contrôles en Annexe 7 doit être utilisée lors du contrôle.

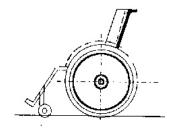
7.2.2 Chaises de tir

- 7.2.2.1 Au titre des définitions, fauteuils, tabourets, chaises et sièges seront considérés comme "chaises de tir".
- 7.2.2.2 Les mesures sont effectuées avec le matériel de tir, chaussures, armes et équipement et en position assise.
- 7.2.2.3 Toutes les chaises de tir seront contrôlées au Contrôle des Equipements avec les athlètes en position de tir et seront ensuite soumises à des contrôles ponctuels sur le pas de tir avant, pendant ou immédiatement après le match. Les athlètes ne doivent pas ajouter un matériau ou modifier la structure de leur chaise pour gagner en stabilité du bassin ou de la colonne vertébrale et de ce fait gagner un avantage déloyal sur les autres concurrents. Dans des circonstances spéciales, le classification médicale peut autoriser un dossier spécial pour remédier à un état physiologique spécifique de la colonne vertébrale (ces circonstances spéciales doivent être indiquées sur la carte d'identification).
- 7.2.2.4 Pour toutes les épreuves « Debout », les accoudoirs et les protections de roue du fauteuil ainsi que la table de tir doivent être retirés. Si la construction du fauteuil inclut une protection de roue non démontable, sa hauteur ne peut pas excéder la hauteur du sommet de la roue. Dans les épreuves « Couché » et « Genou », l'(es) accoudoir(s) du fauteuil, qui n'est pas utilisé pour fixer la table doit être supprimé. Les poignées et les montants latéraux du dossier ne peuvent pas dépasser la hauteur du dossier.
- 7.2.2.5 Résumé par discipline des directives relatives aux accoudoirs, aux protections de roue et aux tables.

Position	Accoudoirs	Protections des roues	Table
Debout	Aucun (voir Règle 7.2.2.4)	Aucune, sauf si elles sont non démontables (voir Règle 7.2.2.4)	Aucune (voir Règle 7.2.2.4)
Genou	Autorisés. Si les accoudoirs sont utilisés pour fixer la table, ou s'ils ne sont pas démontables voir Règle 7.2.2.4 Si des accoudoirs sont utilisés ils ne doivent apporter aucun soutien additionnel ni stabilité (voir Règle 7.3.6)	Aucune, sauf si elles sont non démontables (voir Règle 7.2.2.4)	Autorisée, cependant le bâti ne doit apporter aucun soutien ni aucune stabilité d'aucune façon (voir Règle 7.3.6)
Couché	Autorisés. Si les accoudoirs sont utilisés pour fixer la table, ou s'ils ne sont pas démontables voir Règle 7.2.2.4 Si des accoudoirs sont utilisés ils ne doivent apporter aucun soutien additionnel ni stabilité (voir Règle 7.3.6)	Aucune, sauf si elles sont non démontables (voir Règle 7.2.2.4)	Autorisée, cependant le bâti ne doit apporter aucun soutien, ni aucune stabilité d'aucune façon (voir Règle 7.3.6)

7.2.2.6 L'angle d'assise et l'angle du dossier sont libres.



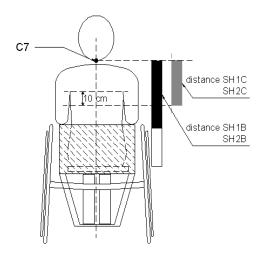


7.2.2.8 Les officiels techniques doivent mesurer la hauteur libre minimum au dessus du dossier et s'assurer qu'elle n'est pas inférieure à celle indiquée sur la fiche de classification médicale de l'athlète et sur la carte d'identification de l'athlète.

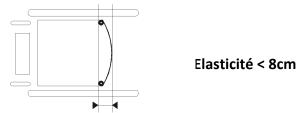
7.2.2.9 Pour les athlètes des catégories SH1A et SH2A, un appui dos de n'importe quelle hauteur peut être monté sur la chaise de tir de telle façon que l'athlète puisse s'y reposer entre les tirs. Cependant, il ne doit y avoir visiblement aucun contact entre l'athlète et l'appui pendant le tir.

7.2.2.10 Pour les athlètes des catégories SH1B et SH2B, un minimum de 60% de la hauteur totale du dos doit être au-dessus du dossier. La mesure sera faite pendant la classification médicale, l'athlète ne portant pas d'équipement de tir. La hauteur de la colonne vertébrale est mesurée en position verticale à partir de la surface sur laquelle l'athlète est assis et en suivant la courbe de la colonne vertébrale jusqu'au milieu de la vertèbre C7 (vertèbre proéminente); elle sera notée sur la fiche de classification médicale et la carte d'identification de l'athlète comme hauteur libre minimum au dessus du dossier.

7.2.2.11 Pour les athlètes des catégories SH1C & SH2C, le dossier ne doit pas être plus haut que 10cm sous les aisselles. La mesure sera faite pendant la classification médicale, l'athlète ne portant pas de vêtement de tir, du milieu de la vertèbre C7 (vertèbre proéminente) jusqu'à 10 cm sous les aisselles, du côté supportant la carabine pour les carabiniers et du côté du bras de tir pour les pistoliers. Cette mesure sera notée sur la fiche de classification et sur la carte d'identification de l'athlète comme hauteur libre minimum au dessus du dossier.



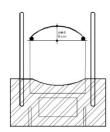
7.2.2.12 L'élasticité maximum de la matière du dossier, distance entre les côtés verticaux du dossier et la partie la plus profonde de ce même dossier, n'excédera pas 8 cm. (voir figure). Cela est mesuré avec l'athlète dans la chaise en position de tir.

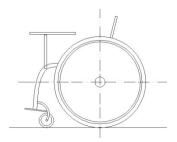


- 7.2.2.13 Les athlètes en catégorie SH1A, ne tirant pas dans un fauteuil, devront utiliser une chaise de tir adaptée à leur taille.
 - L'angle d'assise est illimité.
 - L'angle maximum autorisé de la surface du siège de la chaise de tir est de 5 degrés par rapport à l'horizontale.
 - La chaise peut être garnie d'une matière compressible d'épaisseur maximum 5 cm.
 - L'athlète doit être capable de lever ses pieds du sol sans perdre l'équilibre, et sans bouger le haut du corps.
- 7.2.2.14 Les athlètes et leur équipement doivent être dans les limites du poste de tir.
- 7.2.2.15 Dans le cas d'un compétiteur assis, l'axe du canon ne doit pas être à plus de 150cm, mesurés à partir du sol. La classification médicale peut décider dans certaines circonstances de permettre une hauteur différente.
- 7.2.2.16 La longueur minimum libre du dos au-dessus du dossier sera marquée sur la veste de tir au centre du dos (seulement en tant que référence) et la marque devra être visible à tout moment.
- 7.2.2.17 Les athlètes SH1A et SH2A peuvent choisir de rester debout. Dans ce cas, ils doivent se tenir debout sans support artificiel, sauf une prothèse normale/orthèse prescrite médicalement.
- 7.2.2.18 Une chaise de tir sera fournie par le compétiteur.
- 7.2.2.19 Sangles attachées au fauteuil: il est permis d'avoir une sangle au-dessous du genou attachée au fauteuil et les jambes peuvent être attachées ensemble une fois au-dessus des genoux, mais pas au fauteuil. Il n'est pas permis de tenir ou toucher les sangles pour gagner en stabilité. Dans le cas d'une double amputation au-dessus du genou, une sangle en travers des moignons sera autorisée et il est permis de l'attacher au fauteuil. La largeur maximum des sangles est de 5cm.
- 7.2.2.20 Toutes les parties de l'équipement ou du corps de l'athlète, qui sont en contact avec le sol, doivent être derrière la ligne de tir, à l'exception des reposoirs de carabines pour lesquels les Règles ISSF s'appliquent.

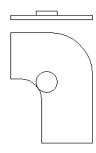
7.2.3 Tables de Tir

7.2.3.1 Les tables de tir pour les catégories "assises" peuvent être fixées à la chaise de tir ou posées librement. Un petit rebord pour éviter à de petits objets de tomber de la table est autorisé, mais ne peut pas être utilisé, d'aucune façon, par l'athlète comme appui ou pour gagner en stabilité. Une table en deux parties réunies ou posées côte à côte pour former une seule plateforme stable (mais qui n'est pas plus large que les autres tables) est autorisée si elle respecte ces règles.





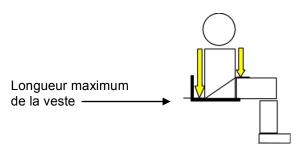
- 7.2.3.2 La table de tir doit être horizontale ou de même pente que le sol, la mesure étant effectuée au centre de la table. Une différence de +/- 5 degrés est admise.
- 7.2.3.3 Au tir à la carabine, la table ou la planche peut être revêtue d'une matière compressible d'épaisseur maximum 2cm. Toute autre matière sur la table doit être de même épaisseur sous les deux coudes. Il n'est pas permis de faire un trou dans la table ou la planche, ni dans son revêtement.
- 7.2.3.4 Un bloc de compensation peut être utilisé si nécessaire comme il est décrit dans les Règles et Règlements de classification médicale de l'IPC Tir.
- 7.2.3.5 La surface maximum d'appui du coude en position "Genou" est d'un diamètre de 10cm.
- 7.2.3.6 Si une grande table est utilisée en position "Genou", un bloc amovible de diamètre 10cm et d'épaisseur maximum 20mm doit être fixé à plat sur cette table (voir schéma ci-dessous).



7.2.3.7 La table ne doit être utilisée, en aucune façon, comme appui pour le corps ou pour améliorer la stabilité, sauf en position "Couché" (Il n'est pas permis de gagner en stabilité par appui de l'abdomen sur le côté gauche ou droit de la chaise de tir). Une table ou planche séparée peut être autorisée pour poser le support de tir.

7.2.4 Vestes de tir

7.2.4.1 Pour les athlètes assis, la longueur de la veste est limitée aux cuisses à l'avant et au coussin d'assise à l'arrière. La longueur de la veste sera mesurée en position « Debout ».



- 7.2.4.2 Pour les athlètes des catégories SH1A et SH2A une veste de tir ISSF est autorisée s'ils tirent debout ou assis sur un tabouret haut. Aucun athlète ne peut s'assoir sur sa veste durant la compétition. Lors d'un tir en fauteuil la Règle 7.2.4.1 s'applique.
- 7.2.4.3 La même veste de tir est utilisée dans toutes les positions de tir. Une seule veste de tir sera vérifiée par le Contrôle des Equipements pour chaque athlète et pour toutes les épreuves de la compétition. Il est fait exception à cette Règle pour les athlètes des catégories SH1 et SH2 dans les cas suivants :
 - Tir en position « Couché » allongé sur le sol ou sur une table.
 - Tir en position « Genou » dans une chaise de tir standard.
 - Dans les épreuves Carabine à air « Couché », les athlètes ne doivent pas s'allonger mais utiliser une table et une chaise de tir. Si un athlète doit utiliser une table, il doit aussi utiliser une chaise de tir.
 - Tir de la Carabine à air « Couché » dans une chaise de tir standard.

Dans chaque cas ci-dessus il est permis d'utiliser une veste de tir ISSF règlementaire pour la position concernée seulement.

7.2.5 Pantalons de tir

- 7.2.5.1 Les pantalons de tir ne sont pas autorisés pour les compétiteurs assis.
- 7.2.5.2 Pour les athlètes des catégories SH1A des pantalons de tir ISSF sont autorisés lorsque ces athlètes tirent debout ou assis sur un tabouret haut.
- 7.2.5.3 Pour les spécifications des pantalons de tir, se référer aux Règles ISSF.
- 7.2.5.4 Pour les compétiteurs ne portant pas de pantalon de tir, le Code vestimentaire ISSF s'applique.

7.2.6 Chaussures orthopédiques

7.2.6.1 Des chaussures orthopédiques peuvent être admises et seront décrites sur la fiche de classification médicale de l'athlète. La flexibilité des chaussures orthopédiques ne sera pas vérifiée par le Contrôle des Equipements.

7.2.7 Adaptateurs de détente

- 7.2.7.1 Des adaptateurs de détente sont autorisés seulement s'ils sont spécifiés sur la fiche de classification de l'athlète.
- 7.2.7.2 Les adaptateurs de détente sont des détentes ou des modifications de détente qui sortent des dimensions du pontet.

7.3 Catégories SH1

- 7.3.1 Tous les compétiteurs de la catégorie SH1 concourent dans la même catégorie. Les sous catégories « A », « B » et « C » résultent de la classification médicale et ne concernent que la hauteur du dossier qu'un athlète est autorisé à utiliser.
- 7.3.2 Un athlète SH1A peut choisir de rester debout, mais dans ce cas il ne doit utiliser aucun support artificiel sauf une prothèse normale/orthèse prescrite médicalement.
- 7.3.3 Si un athlète choisit de rester debout, toutes les positions de tir seront conformes aux Règles ISSF avec les exceptions suivantes :
 - En Carabine 50m « Couché », une chaise de tir est autorisée.
 - En position « Genou » Carabine 50m 3 positions, un tabouret de hauteur maximum 350mm peut être utilisé s'il est mentionné sur la fiche de classification médicale (A noter que le tabouret est destiné à supporter la jambe et ne sert pas à s'assoir dessus). Si une chaise de tir et une table de tir sont utilisées, l'athlète doit appliquer les Règles relatives à l'utilisation de chaises de tir et de tables en position « Genou ».
 - En Carabine à air « Couché », les compétiteurs ne doivent pas s'allonger mais utiliser une table. Si un athlète doit utiliser une table, il doit aussi utiliser une chaise de tir.
- 7.3.4 Les athlètes amputés du bras peuvent tenir leur carabine à l'aide d'une prothèse normale, pour autant que la prothèse ne serre pas la carabine et n'ait pas de coude fixe. Dans ce cas les athlètes tireront en catégorie SH1 sans Assistant de chargement.
- 7.3.5 In position « Debout » avec une chaise de tir, la carabine doit être tenue par les bras seulement, sans support (comme à l'ISSF). Aucune partie des bras ne peut venir en contact avec une quelconque partie de la chaise de tir. Les coudes ne doivent pas être en contact avec les cuisses ou les roues d'un fauteuil et ne peuvent s'appuyer que sur la cage thoracique, les hanches ou l'abdomen.

- 7.3.6 En position « Genou », avec une chaise de tir ou un tabouret, ou debout devant une table, un seul coude peut s'appuyer sur la table ou la planche et le corps doit rester visiblement éloigné de la table. Aucun appui n'est autorisé sur la planche, le bâti de la table ou les accoudoirs.
- 7.3.7 En position « Genou » avec une chaise de tir ou un tabouret, l'avant bras supportant l'arme doit former un angle d'au moins 30° par rapport à l'horizontale. Seule la pointe du coude peut s'appuyer sur le bloc de 10cm.
- 7.3.8 En position « Couché », les deux coudes (pas les bras) peuvent s'appuyer sur la table ou la planche. L'avant bras dans cette position doit former un angle d'au moins 30° mesuré entre l'axe de l'avant bras et l'horizontale. La poitrine et/ou l'abdomen peuvent s'appuyer à la table ou à la planche.
- 7.3.9 Dans toutes les épreuves debout, les accoudoirs et protections latérales de la chaise de tir et de la table de tir doivent être retirés.
- 7.3.10 Si la conception du fauteuil impose des protections latérales, leur hauteur ne peut pas dépasser celle du sommet des roues.
- 7.3.11 Dans les épreuves à « genou », le(s) accoudoirs de la chaise de tir qui ne sont pas utilisés pour fixer la table ou la planche doivent être démontés. En « Couché » et en « Genou », les accoudoirs de la chaise de tir font partie de la table de tir.

7.4 Catégories SH2

- 7.4.1 Tous les compétiteurs de catégorie SH2 concourent dans la même catégorie. Les sous catégories « A », « B » et « C » résultent de la classification médicale et ne concernent que la hauteur du dossier qu'un athlète est autorisé à utiliser.
- 7.4.2 Dans les épreuves Carabine, tous les compétiteurs de catégorie SH2 utilisent un support homologué (annexe7) pour supporter le poids de la carabine. Les souscatégories « a » et « b » correspondent à une combinaison d'équilibre, d'handicap, de force et de fonctionnalité du bras/doigt, évaluée en classification médicale et qui détermine la flexibilité du ressort que l'athlète est autorisé à utiliser dans le support de carabine.
- 7.4.3 Aucun autre support ou moyen mécanique n'est autorisé comme support de la carabine. Le support peut être fixé sur la table ou sur un trépied.
- 7.4.4 Le ressort de la partie haute en forme de fourche du support (80mm de large, poids total inférieur à 200g) doit être d'un modèle homologué par l'IPC Tir. Sa mesure est décrite en Annexe 7.
- 7.4.5 Barre de test pour le contrôle de flexibilité des ressorts

Poids et tolérances pour le contrôle de la flexibilité des ressorts :

Barre 1 : 250g +2/-0 (utilisée pour calibration)

Barre 2 : 720g +0/-2 (utilisée pour le contrôle de flexibilité)

- 7.4.6 Le raccourcissement de la partie inférieure du support est autorisé. La longueur restante doit être au moins de 40mm de façon à permettre la vérification de la flexibilité du ressort lors du contrôle des équipements.
- 7.4.7 La combinaison d'équilibre, d'handicap, de force et de fonctionnalité du bras/doigt détermine la sous catégorie « a » ou « b » de l'athlète. Chaque sous catégorie évaluée en classification médicale, impose à l'athlète l'utilisation d'un ressort spécifique).

CARACTERISTIQUES DES RESSORTS	SOUS-CATEGORIES
RESSORT FAIBLE (Pièce en matière plastique blanche) = flexibilité minimum 35mm	a
RESSORT FORT (Pièce en matière plastique noire) = flexibilité minimum 25mm	b

- 7.4.8 La carabine ne doit pas toucher en même temps les deux côtés de la fourche du support.
- 7.4.9 La fourche du support doit être d'au moins 1cm plus large que le fût de la carabine.
- 7.4.10 La tige et le ressort du support doivent rester en position verticale d'avant en arrière.
- 7.4.11 Il est permis d'ajouter un revêtement à l'intérieur de la fourche du support, à la condition qu'il soit comparable à celui de la surface d'un gant de tir et ne change pas les dimensions de la fourche.
- 7.4.12 Les compétiteurs en catégorie SH2A peuvent choisir de rester debout, mais dans ce cas ils ne peuvent utiliser aucun support artificiel sauf une prothèse normale/orthèse prescrite médicalement.
- 7.4.13 Les athlètes amputés du bras ne doivent pas porter/toucher la carabine avec la prothèse en position « Debout ».
- 7.4.14 En position « Couché » il est permis de tenir la carabine avec une prothèse normale qui ne serre pas l'arme et n'a pas de coude fixe. Dans cette situation, les athlètes tirent en SH2 et peuvent être assistés pour le chargement.
- 7.4.15 Aucun moyen, ou substance, ne peut être fixé(e) sur la carabine ou le support de façon à maintenir la carabine fixe ou solidaire du support. Les mains ne doivent pas empêcher les mouvements du support lors du tir et elles ne doivent pas être placées en avant du ressort.
- 7.4.16 Dans toutes les positions de tir en SH2 l'utilisation d'une bretelle est interdite.
- 7.4.17 Un athlète SH2 est autorisé à ajouter une matière sur la carabine pour améliorer la prise de l'arme, et sur la plaque de couche pour en améliorer le maintien sur la veste. Cependant la carabine doit rester dans les dimensions règlementaires.

- 7.4.18 Le point d'équilibre de la carabine doit être marqué au Contrôle des Equipements. La carabine doit être posée sur le support à +/- 5cm de ce point d'équilibre. Cette plage d'équilibre de 10cm doit être également marquée sur la carabine et la totalité de la fourche du support doit s'y situer.
- 7.4.19 Pour les carabines à air ou à gaz, le point d'équilibre sera mesuré avec le réservoir plein.
- 7.4.20 En position « Debout » les athlètes doivent visiblement et nettement désépauler la carabine entre les tirs.

7.5 Catégories SH3

Cette partie sera complétée ultérieurement quand une classification médicale sera conforme au Code de classification et agréée par l'IPC.

7.6 Dimensions des équipements sportifs

Les plans et les dimensions exactes des équipements sportifs sont en Annexe 7.

7.7 Assistants changeurs de cible des athlètes en catégorie SH1 et/ou SH2

- 7.7.1 Des Assistant changeurs de cible peuvent être autorisés, si nécessaire, en fonction de l'équipement du stand (par exemple : cibles papier). L'autorisation est du ressort du Responsable de l'arbitrage et du Chef de pas de Tir.
- 7.7.2 L'Assistant changeur de cible ne doit pas parler ou faire des signes pendant le match. Il n'est autorisé qu'à changer les cibles.
- 7.7.3 Entre les coups, l'Assistant changeur de cible doit se tenir à au moins 1m derrière le concurrent. Des dérogations peuvent être accordées à la discrétion du Jury.
- 7.7.4 L'Assistant changeur de cible doit être vêtu dans le respect des règles du Code vestimentaire de l'ISSF.

7.8 Assistants de Chargement des Athlètes en catégorie SH2

- 7.8.1 Des Assistants de chargement ne sont autorisés que selon les Règles de classification médicale de l'IPC Tir et pour des athlètes SH2 engagés dans des épreuves SH2.
- 7.8.2 La décision d'accorder l'aide d'un Assistant de chargement ne peut être prise que par l'Equipe de classification médicale et doit être notée sur la fiche de classification et la carte d'identification.
- 7.8.3 L'Assistant de chargement ne doit pas parler ou faire des signes pendant le match. Il n'est autorisé qu'à charger la carabine et régler les organes de visée à la demande de l'athlète.
- 7.8.4 Entre les coups, l'Assistant de chargement doit se tenir à au moins 1m derrière le concurrent. Des dérogations peuvent être accordées à la discrétion du Jury.
- 7.8.5 L'Assistant de chargement doit être vêtu dans le respect des règles du Code vestimentaire ISSF.

7.9 Instructions pour les entraîneurs

A la demande d'un athlète, un entraîneur peut s'approcher de la ligne de tir avec l'accord d'un officiel du stand.

8 REGLES CARABINE IPC TIR

8.1 Epreuves Carabine et durées des épreuves

- 8.1.1 Toutes les durées des épreuves sont conformes aux Règles ISSF et IPC.
- 8.1.2 Les compétitions reconnues par l'IPC Tir peuvent comprendre les épreuves Carabine suivantes :

Epreuve	Discipline	Genre	Catégories	Nb de coups	Durées Cibles électroniques	Durées Cibles papier
R1	Carabine à air 10m Debout	Hommes	SH1	60	1:15	1:15
R2	Carabine à air 10m Debout	Dames	SH1	40	0:50	0:50
R3	Carabine à air 10m Couché	Mixte	SH1	60	0:50	1:00
R4	Carabine à air 10m Debout	Mixte	SH2	60	1:15	1:15
R5	Carabine à air 10m Couché	Mixte	SH2	60	1:00	1:10
R6	Carabine 50m Couché	Mixte	SH1	60	0:50	1:00
R7	Carabine 50m 3 positions	Hommes	SH1	40 Genou 40 Couché 40 Debout	2:45	3:00
R8	Carabine 50m 3 positions	Dames	SH1	20 Genou 20 Couché 20 Debout	1:45	2:00
R9	Carabine 50m Couché	Mixte	SH2	60	1:00	1:10

8.1.3 Dans les épreuves R4, R5, R7 et R8, il est recommandé de laisser libre au moins un poste sur trois pour permettre les changements de position sans gêner les autres athlètes.

9 REGLES PISTOLET IPC TIR

9.1 Epreuves Pistolet et durées des épreuves

- 9.1.1 Toutes les durées des épreuves sont conformes aux Règles ISSF et IPC Tir.
- 9.1.2 Les compétitions reconnues par l'IPC Tir peuvent comprendre les épreuves Pistolet suivantes :

Epreuve	Discipline	Genre	Catégorie	Nb de coups	Durée Cibles électroniques	Durée Cibles papier
P1	Pistolet à air 10m	Hommes	SH1	60	1:15	1:30
P2	Pistolet à air 10m	Dames	SH1	40	0:50	1:00
Р3	Pistolet 25m	Mixte	SH1	60		
P4	Pistolet 50m	Mixte	SH1	60	1:30	1:45
P5	Pistolet Standard 10m	Mixte	SH1	40		

- 9.1.3 L'épreuve P5 est tirée selon les Règles ISSF sur une cible fixe Pistolet à air. Il n'y a pas de Finale dans cette épreuve.
- 9.1.4 L'épreuve P3 est tirée selon les Règles ISSF avec un pistolet à percussion annulaire (22LR.).
- 9.1.5 L'épreuve P5 est tirée selon les Règles ISSF avec un pistolet à air 10m à 5 coups.

9.2 Support de chargement (Sécurité)

- 9.2.1 D'une façon générale la sécurité lors du chargement doit suivre les Règles ISSF.
- 9.2.2 Un support de pistolet permettant de le charger ou décharger en sécurité doit être utilisé à tout moment sur le stand s'il est spécifié sur la feuille de classification médicale de l'athlète.
- 9.2.3 Les manipulations en sécurité du support de pistolet seront vérifiées par un juge IPC Tir au Contrôle des Equipements.

9.3 Position de tir

En tir au pistolet, le bras/main inutilisé ne doit pas s'appuyer sur la chaise de tir ou dans une position qui procure un avantage déloyal sur les autres concurrents (voir Règle ISSF 6.2).

10 REGLES DE TIR POUR LES ATHLETES MALVOYANTS

Cette partie sera complété conforme au Code de classific		une	classification	médicale	sera

11 REGLES DES CIBLES BASCULANTES

11.1 Format de compétition

- 11.1.1 La compétition est conduite comme une suite d'éliminatoires au sein de groupes de 4 athlètes. Les 2 meilleurs athlètes de chaque éliminatoire se qualifient pour l'éliminatoire suivante.
- 11.1.2 La composition des groupes de départ est basée sur les derniers classements publiés le mois précédant la compétition pour les épreuves R1, R2, R4 et P1 et P2. L'athlète premier au classement sera dans le groupe 1 et le second dans le dernier groupe. Le troisième sera dans le groupe 2 et toutes les autres places seront affectées selon cette procédure (voir Annexe 8).
- 11.1.3 La compétition est tirée en épreuves séparées pour la Carabine SH1, la carabine SH2 et le Pistolet P1.
- 11.1.4 En Carabine, la compétition est tirée dans la position « Debout ».
- 11.1.5 L'arme est une carabine ou un pistolet à air à 5 coups.
- 11.1.6 Les cibles sont de type biathlon à 5 inserts et le nombre de postes de tir est de 4.
- 11.1.7 Chaque éliminatoire est tirée en 2 séries de 5 coups dans un temps maximum de 2 minutes 30 secondes chacune.
- 11.1.8 Les dimensions des inserts sont les suivantes (de gauche à droite) :
- 11.1.9 Carabine à air : 6mm 6mm 5mm 5mm 4mm
- 11.1.10 Pistolet à air : 24mm 24mm 16mm 16mm 11mm

11.2 Commandements

11.2.1 Temps de préparation

- 11.2.1.1 Les athlètes doivent avoir 5 minutes de préparation et d'essais avant la première éliminatoire.
- 11.2.1.2 Lorsque tous les athlètes ont tiré la première éliminatoire, le temps de préparation et d'essais pour la deuxième est de 3 minutes.

11.2.2 Commandements

Les commandements pour la compétition sont les suivants:

Commandements	Commentaires
"LA PREPARATION ET ESSAIS COMMENCE MAINTENANT"	Durée 5 ou 3 minutes
"30 SECONDES"	Après 4:30min ou 2:30min
"STOP"	Fin de la préparation et essais
"CHANGEZ LES CIBLES ET PRENEZ 5 PLOMBS"	
"POUR LA PREMIERE SERIE DE COMPETITIONCHARGEZ"	
"ATTENTIONTIREZ"	Début de la 1ère série
"STOP"	Après 2:30min
Annonce des résultats	
"CHANGEZ LES CIBLES ET PRENEZ 5 PLOMBS"	
"ATTENTIONTIREZ"	Début de la 2ème série
"STOP"	Après 2:30min
Annonce des résultats	

11.3 Résultats

- 11.3.1 Après chaque série de 5 coups, les cibles tombées dans chaque groupe doivent être comptées, annoncées à l'athlète et notées sur la fiche de résultats.
- 11.3.2 Si un athlète ne tire pas dans le temps alloué, le(s) coup est compté zéro.
- 11.3.3 En cas d'égalité un shoot-off sur l'insert à l'extrême droite désignera le gagnant.
- 11.3.4 Pour les épreuves Carabine : Après 3 tirs sans succès sur l'insert à l'extrême droite, continuer sur le plus grand insert à gauche et ainsi de suite.
- 11.3.5 Pour les épreuves Carabine : Après 3 tirs réussis sur l'insert à l'extrême droite, continuer en diminuant le temps de shoot-off de 30 secondes à 20 secondes.
- 11.3.6 Pour les épreuves Pistolet : Après 3 tirs sans succès sur l'insert à l'extrême gauche, le temps de shoot-off est diminué de 30 secondes à 20 secondes.

12 COMPETITION PAR EQUIPES

12.1 Epreuves par équipes

- 12.1.1 Il y aura des équipes en compétition dans chaque épreuve (à l'exception des cibles basculantes) en nombres autorisés, sauf pour les Jeux Paralympiques (selon l'I.S.S.F.).
- 12.1.2 Dans les compétitions de Niveau 1, deux équipes par pays sont autorisées dans chaque épreuve.
- Dans toutes les compétitions reconnues par l'IPC Tir, une seule équipe par pays et par épreuve est autorisée.
- 12.1.4 Les résultats individuels serviront au calcul du score des équipes, i.e. aucune compétition séparée par équipes ne sera tirée.

12.2 Composition des équipes

12.2.1 Toutes les équipes doivent être composées de trois (3) compétiteurs.

12.3 Nombre minimum d'équipes

12.3.1 Pour qu'une compétition par équipes dans une épreuve puisse être validée, au moins quatre (4) équipes doivent être inscrites sur la liste définitive à la date limite d'enregistrement de cette épreuve, sinon elle est automatiquement annulée.



APPENDICES

IPC Shooting Rules and Regulations

April 2013

APPENDIX 1	Designation of Competitions	
APPENDIX 2	Minimum Qualification Scores (MQS) for IPC Competitions	
APPENDIX 3	Athlete Bib Template	
APPENDIX 4	IPC Shooting Approved Competition Application	
APPENDIX 5	IPC Shooting World Cup Application	
APPENDIX 6	Equipment Control Sheet	
APPENDIX 7	Support Parts Drawings	
APPENDIX 8	Falling Target Draw Programme	

NOTE: The forms included in these appendices are sample versions only. Original forms are available from the IPC Shooting website (www.ipc-shooting.org).



APPENDIX 1: DESIGNATION OF COMPETITIONS

1 General Requirements

	LEVEL 3: IPC COMPETITIONS Paralympic Games / World/Regional Championships	LEVEL 2: IPC SANCTIONED COMPETITIONS World Cups	LEVEL 1: IPC APPROVED COMPETITIONS Internationals	
LEGAL TERMS OF REFERENCE	Host Contract, Memorandum Of Understanding (MOU)	World Cup Contract	Competition Application submitted within the published timeline	
ATHLETE LICENSING	All Licensed	All Licensed	All athletes required to be licensed for results and records recognition if applicable, LOC may allow athletes without license to compete	
RESULTS RECOGNITION	Results automatically apply to Rankings and Records	Results automatically apply to Rankings Records by application only	Results automatically apply to Rankings Records by application only	
FEE	Application and Signing fees	Sanctioning fee	Competition application fee	
OFFICIATING	Technical Delegate required, full panel of International Technical Officials required	Technical Delegate required, full panel of International Technical Officials required	Technical Delegate required, full panel of International Technical Officials on request or as prescribed	
CLASSIFICATION	Full International panels required	Full International panels required, or as prescribed by IPC Shooting	Expression of interest to host panels must be submitted by LOC within the published timeline	
DOPING CONTROL	IPC results management subject to Doping Control Agreement	IPC results management subject to Doping Control Agreement	Run under National Jurisdiction or Major Event Organizer Jurisdiction, Education encouraged	
MEDIA AND COMMUNICATIONS	Service Level Agreement between IPC and LOC	Service Level Agreement between IPC and LOC	No set requirements	
BROADCASTING	(PG) — Games Broadcasting strategy applies (WCH, RCH) — Broadcasting agreement between IPC and LOC	Broadcasting agreement between IPC and LOC	No set requirements	

BRANDING	(PG) - Games Branding policies (WCH,RCH) — Branding guidelines apply, IPC Sport logo usage mandatory, Competition title usage mandatory	Branding guidelines apply logo and competition title usage mandatory	"An IPC Shooting Approved Competition" alongside the competition name
COMMERCIAL RIGHTS	(PG) — Games Marketing condition apply (WCH, RCH) — Commercial rights granted to LOC, LOC to offer first right of refuse IPC partners, IPC retains% of Marketing inventory	Commercial rights granted to LOC, LOC to offer first right of refuse IPC partners, IPC retains% of Marketing inventory	No set requirements
PUBLICATIONS	To be approved by IPC	To be approved by IPC	No set requirements
PROTOCOL	Protocol Guidelines apply	Protocol Guidelines apply	No set requirements
SERVICES	Standards apply as set out in Manuals, Guidelines and/or MOU	Standards apply as set out in Contract	Standards set by LOC
LOOK	To be directed and approved by IPC	To be approved by IPC	No set requirements
TECHNOLOGY	PRIS requirements apply, OVR supplied through Games or IPC supplier	OVR supplied through LOC supplier	OVR supplied through Competition supplier
RESEARCH	IPC Research protocols apply	IPC Research protocols apply	IPC Research protocols apply

2 Specific Requirements

	LEVEL 3: IPC COMPETITIONS		LEVEL 2: IPC SANCTIONED COMPETITIONS	LEVEL 1: IPC APPROVED COMPETITIONS
	Paralympic Games	World/Regional Championships	World Cups	International Competitions
EVENTS PROGRAMME	1	1	1, 2, or 3	1, 2, or 3
ENTRY LEVEL	Direct Slots 2 MQS for 1st event 1MQS for 2nd event	1 MQS for each event	No MQS required	No MQS required
MIN NUMBER OF COUNTRIES PER EVENT	No less than 4 per event	No less than 4 per event	No less than 4 per event	No less than 3 per event
OUTPUT	Results Records	Results Records Direct Slots MQS	Results Records MQS Direct Slots (if World Cup is designated a 'Paralympic Qualifier')	Results Records MQS
FINALS	In all events	In all events (except R9 & P5 events, if offered)	In all events (except R9 & P5 events, if offered)	In all events (except R9 & P5 events, if offered)
ELECTRONIC TARGETS	Mandatory for qualification and finals	Mandatory for qualification and finals	Mandatory for finals	
IPC SHOOTING TECHNICAL DELEGATE	Mandatory	Mandatory	Mandatory	Only Chief Judge

IPC SHOOTING CLASSIFICATION PANEL	Full panel compulsory (4 Men or Women from levels 1 and 2)	Full panel compulsory (4 Men or Women from levels 1 and 2) Panels)	Full panel recommended (4 Men or Women from levels 1 and 2). Arrangement to be decided by IPC Shooting.	Full panel recommended (4 Men or Women from levels 1 and 2). Arrangement to be decided by IPC Shooting.
IPC SHOOTING JUDGES PANEL(S)	Levels A and B IPC Shooting Judges (Men or Women) Pistol Jury: 3 persons Rifle Jury: 3 persons Equipment Control Jury: 3 persons Jury of Appeal: Technical Delegate Classification (Results) Jury: 1 person TOTAL APPOINTED BY IPC: 11 persons (including Technical Delegate)	Levels A and B IPC Shooting Judges (Men or Women) Pistol Jury: 3 persons Rifle Jury: 3 persons Equipment Control Jury: 3 persons Jury of Appeal: Technical Delegate Classification (Results) Jury: 1 person TOTAL APPOINTED BY IPC: 11 persons (including Technical Delegate)	Levels A and B IPC Shooting Judges (Men or Women) Programme 1: Pistol Jury: 2 persons Rifle Jury: 2 persons Jury of Appeal: Technical Delegate TOTAL APPOINTED BY IPC: 5 persons (including Technical Delegate) Programme 2: Combined Juries. TOTAL APPOINTED BY IPC: 4 persons (including Technical Delegate) Programme 3: Combined Juries. TOTAL APPOINTED BY IPC: 4 persons (including Technical Delegate)	Levels A and B IPC Shooting Judges (Men or Women) Programme 1: Pistol Jury: 1 person Rifle Jury: 1 person Jury of Appeal: Chief Judge TOTAL APPOINTED BY IPC: 3 persons Programme 2: Combined Juries. TOTAL APPOINTED BY IPC: 3 persons Programme 3: Combined Juries. TOTAL APPOINTED BY IPC: 3 persons Programme 3: Combined Juries. TOTAL APPOINTED BY IPC: 3 persons (including Technical Delegate)
MINIMUM NUMBER OF COMPETITION DAYS (PENDING ON SHOOTING RANGE CAPACITY)	Minimum 6 days	Minimum 6 days	Minimum 5 days for Programme 1 (full programme) competitions, minimum 3 days for Programmes 2 or 3 recommended.	Minimum 5 days for Programme 1 (full programme) competitions, minimum 3 days for Programmes 2 or 3 recommended.

TIME SCHEDULE	Depending on shooting range capacity. To be approved by IPC Shooting.	Depending on shooting range capacity. To be approved by IPC Shooting.	Depending on shooting range capacity. To be approved by IPC Shooting.	Depending on shooting range capacity. To be approved by IPC Shooting.
RESULTS TEMPLATE	Standardised template as sent to LOC by IPC Shooting	Standardised template as sent to LOC by IPC Shooting	Standardised template as sent to LOC by IPC Shooting	Standardised template as sent to LOC by IPC Shooting
LICENSING STATUS OF ATHLETES	Active	Active by the final entries submission	Active by the final entries submission	Active by the final entries submission recommended
DAYS OF CLASSIFICATION AND EQUIPMENT CONTROL	2	2	2	2



Minimum Qualification Scores (MQS) for World and Regional Championships

EVENT	DISCIPLINE	GENDER	CLASS	MQS
R1	10m Air Rifle Standing	Men	SH1	574
R2	10m Air Rifle Standing	Women	SH1	375
R3	10m Air Rifle Prone	Mixed	SH1	598
R4	10m Air Rifle Standing	Mixed	SH2	594
R5	10m Air Rifle Prone	Mixed	SH2	598
R6	50m Rifle Prone	Mixed	SH1	586
R7	50m Rifle 3 Positions	Men	SH1	1060
R8	50m Rifle 3 Positions	Women	SH1	525
R9	50m Rifle Prone	Mixed	SH2	586
P1	10m Air Pistol	Men	SH1	535
P2	10m Air Pistol	Women	SH1	340
Р3	25m Pistol	Mixed	SH1	530
P4	50m Pistol	Mixed	SH1	490
P5	10m Air Pistol Standard	Mixed	SH1	310



Timelines to Achieve MQS for IPC Shooting Competitions (Level 3)

CHAMPIONSHIPS/GAMES	YEAR 2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2013 Regional Championships	MQS	MQS	-	-	-	-	-
2014 World Championships	MQS (results from 2012 Paralympic Games only)	MQS	MQS	-	-	-	-
2014 Asian Para Games	MQS	MQS	MQS	-	-	-	-
2015 European Championships	-	MQS	MQS	MQS	-	-	-
2016 Paralympia Camas			DS	DS	MOS		
2016 Paralympic Games	-	-	MQS	MQS	MQS	-	-
2017 Regional Championships	-	-	-	MQS	MQS	MQS	-
2018 World Championships	-	-	-	-	MQS (results from 2016 Paralympic Games only)	MQS	MQS

NOTE: This chart shows only the approximate timeline (from when until when) MQS can be achieved for each major IPC Shooting competition.

Guidance regarding specific Qualification Criteria and other MQS requirements for each competition will be published by IPC Shooting in due course.



Athlete Bib Template



NOTE: The above template and further production instructions will be supplied to the Local Organising Committee in advance of the competition.



International Competition Application

SANCTIONING PROCESS

Application forms must be completed in full and submitted to IPC Shooting Office at ipcshooting@paralympic.org **no later than 6 months** prior to the commencement of the competition.

Applications submitted outside the given timelines or are not completed in full will not be accepted.

IPC Shooting will announce its decision to approve the competition officially in writing.

If approved a 100€ fee must be submitted by the LOC to IPC account and the LOC will be invoiced by IPC Shooting.

All international competitions approved by IPC Shooting will appear in the IPC Shooting Calendar.

AREA	MINIMUM REQUIREMENTS
ENDORSEMENT	If the competition is organized by a different LOC and not by the NPC the application must be endorsed by the respective NPC. The respective field in this application must be filled out.
RULES	The competition will be held according to current ISSF and IPC Shooting Rules.
PROGRAMME OF EVENTS	The programme of events can be (the events in the parenthesis '()' are optional): • Programme 1: R1- (R9), P1-(P5), (Falling targets) • Programme 2: R1-R5, P1-P2, (P5), (Falling targets) • Programme 3: R6-R8, (R9), P3-P4
FINALS	Finals are required for all the events in all Programmes (except events R9 and P5, if included).
TIME SCHEDULE	The time schedule should be developed by the LOC taking into consideration the number of firing points, expected number of athletes per event, type of targets (e.g. paper or electronic). The schedule needs IPC Shooting prior approval.
NUMBER OF DAYS FOR INTERNATIONAL CLASSIFICATION AND EQUIPMENT CONTROL	Two (2) days are required prior to the competition days.
EQUIPMENT	Set of measurement devices for SH1 and SH2 class equipment control. If those are not available it must be communicated to IPC Shooting
ENTRIES	The minimum number of entries per event is four (4) by the final entries deadline. Otherwise the event is not considered viable and will be cancelled. The athlete's final entries must be sent to IPC Shooting office the day after the final entries deadline and not later than 4-6 weeks prior the start of the competition. The athlete's SDMS ID number, international sport class and sport class status (if available) must be included in this list.

	The competition must be officiated by recognized ISSF and IPC Shooting referees.
TECHNICAL OFFICIALS	Chief Referee: A Chief Referee outside the Host Country will be appointed by IPC Shooting. (For programmes: 1, 2, 3) International Referee: An International Referee outside the Host Country will be appointed by IPC Shooting. (For programme: 1,2,3) National Referees: will be selected by the LOC as per ISSF rules.
CLASSIFICATION PANEL	An International classification panel will consist of two (2) International Classifiers and will be appointed by IPC Shooting. For protest opportunities 2 panels of two (2) International Classifiers each must be appointed as per the IPC Classification Code (total number of 4 classifiers).
RESULTS	The LOC must submit the results from all events to IPC Shooting in the electronic version on the standardized template submitted by IPC Shooting no later than 14 days after the end of the competition. Results recognition will follow the IPC Processes for rankings and records lists.



IPC SHOOTING INTERNATIONAL COMPETITION APPLICATION FORM

	CONTACT INFORMATION
Competition Organizer:	
Contact person Name & position:	
Email:	
Phone Number:	
Fax:	
Address:	
C	OMPETITION INFORMATION
Competition Name:	
Competition Location (Town & Country):	
Proposed International Classification and Equipment Control Dates:	
Proposed Competition Dates (Start — Finish):	
Competition Venue:	
Proposed Closing Date of Final Entries:	
For which programms of events are	☐ Programme 1 : R1- (R9), P1- (P5), (Falling targets)
For which programme of events are you applying for?	☐ Programme 2: R1-R5, P1-P2, (P5), (Falling targets)
	☐ Programme 3 : R6-R8, (R9), P3-P4

Are there import regulations for firearms in your country? If yes, attach the respective documents.	If Yes , please provide			No w:
Which ranges are available?	□ 10m		□ 25m	□ 50m
Is there a Falling Targets range available?		Yes		No
Are there any combined ranges? If so, please detail:				
Number of firing points in each range:	10m range: 25m range: 50m range: Falling targets range:			
What type of scoring system will be used?	10m range: 25m range: 50m range:	☐ Ma	nual 🗖 🛚	Electronic Electronic Electronic
Do you have electronic targets for the finals?		□ Yes		No
In case of electronic system provided, who is the provider?				
Do you have a complete set of measuring devises for the equipment control of SH1 and SH2 class equipment control?		□ Yes	□ N	No
Have you attached the list of names of IPC Shooting National and International Referees from Host Country?		□ Yes	1	No
Will the LOC comply with the most current rules of IPC Shooting? (http://www.ipc-Shooting.org/Rules/)		□ Yes		No

Have you attached the provisional competition schedule?	□ Yes	□ No	

INTERNATIONAL TRAINING COURSES			
Will the LOC host an IPC S Classification Course?	hooting	☐ Yes ☐ No	
		If yes, the details will be discussed with IPC Shooting.	
		All IPC Shooting classification courses are provided by IPC SH.	
Will II - 100 but a 100 0			
Will the LOC host an IPC S Referees Course?	nooting	□ Yes □ No	
Neierees oourse.		If yes, the details will be discussed with IPC Shooting.	
		All IPC Shooting referees courses are provided by IPC SH.	
		OFFICIAL VERIFICATION	
	I, (LOC	representative)	
For the Local Organizing	Name:		
Committee:			
	Title/Role:		
	Horoby	verify that the aforementioned information is accurate and truthful.	
	петеву	verify that the aforementioned information is accurate and trutifiul.	
	Signatu		
	I, (NPC	representative)	
NPC Endorsement (if	Name:		
organized by different LOC):			
	Title/Role:		
	Hereby verify that the (LOC name):		
Hereby		verily that the (LOC hame):	
applica		tion is endorsed by the (NPC):	
Signa		ure Date Stamp	

Shooting.



World Cup Application

SANCTIONING PROCESS				
World Cup Application forms must be completed in full and submitted to IPC Shooting Office at				
ipcshooting@paralympic.org no later 01 JULY the year prior to the commencement of the competition.				
Applications submitted outside the given timelines or are not completed in full will not be accepted.				
Prior to any decision made a site visit by IPC Shooting must be conducted on the LOC cost.				
IPC Shooting will announce its decision to approve the competition officially in writing.				
If sanctioned a 400€ fee must be submitted by the LOC to IPC account and the LOC will be invoiced by IPC				

The sanctioning will be valid upon sign off of the MOU, DCA and payment of the sanctioning fee.

All World Cups will appear in the IPC Shooting Calendar.

AREA	MINIMUM REQUIREMENTS
ENDORSEMENT	If the competition is organized by a different LOC and not by the NPC the application must be endorsed by the respective NPC. The respective field in this application must be filled out.
RULES	The competition will be held according to current IPC Shooting Rules.
PROGRAMME OF EVENTS	The programme of events can be (the events in the parenthesis are optional): • Programme 1: R1- (R9), P1-(P5), (Falling targets) • Programme 2: R1-R5, P1-P2, (P5), (Falling targets) • Programme 3: R6-R8, (R9), P3-P4 NOTE: In case the World Cup is a Paralympic Qualifier then the Programme of Events must be Programme 1 only
FINALS	Finals are required for all the events in all Programmes (except events R9 and P5, if included).
TIME SCHEDULE	The IPC Shooting standardised template schedule that is provided by IPC Shooting for the different Programmes must be followed. Any adjustments must be first discussed with IPC Shooting.
MINIMUM DAYS OF COMPETITION	 For Programme 1: Five (5) days For Programme 2: Three (3) days For Programme 3: Three (3) days
NUMBER OF DAYS FOR INTERNATIONAL CLASSIFICATION AND EQUIPMENT CONTROL	Two (2) days are required prior to the competition days.
EQUIPMENT	 Electronic Targets mandatory for finals Set for SH1 and SH2 class equipment control. If those are not available it must be communicated to IPC Shooting Other requirements like firing points, ranges specifications, etc, must follow

	the ISSF rules for World Cups
INFORMATION PACKAGE	The information package that the LOC will use to invite the countries must be as per the IPC Shooting template.
ENTRIES	All Athletes is required to be licensed and hold an active IPC Shooting license by the entries deadline.
	The minimum number of entries per event is four (4). Otherwise the event is not considered viable and will be cancelled.
	The athlete's final entries must be sent to IPC Shooting office the day after the final entries deadline and not later than 4-6 weeks prior the start of the competition. The athlete's SDMS ID number, international sport class and sport class status (if available) must be included in this list.
TECHNICAL OFFICIALS	The competition must be officiated by recognised ISSF and IPC Shooting referees. Technical Delegate: A Technical Delegate outside the Host Country will be appointed by IPC Shooting. Chief Referee: A Chief Referee outside the Host Country will be appointed by IPC Shooting. International Referee(s): International Referee(s) outside the Host Country will be appointed by IPC Shooting. National Referees: will be selected by the LOC
CLASSIFICATION PANEL	The International classification panel will consist of two (2) International Classifiers and will be appointed by IPC Shooting. For protest opportunities 2 panels of two (2) International Classifiers each must be appointed as per the IPC Classification Code.
RESULTS	The LOC must submit the results from all events to IPC Shooting in the electronic version of IPC Shooting no later than 14 days after the end of the competition on the standardized template submitted by IPC Shooting Results recognition will follow the IPC Processes for rankings and records lists
RECORDS	World record applications will be accepted only if Doping Control and international classification is conducted. All World and Regional records claimed must follow the process of approval described in the IPC Shooting Rulebook.
DOPING CONTROL	A Doping Control Agreement (DCA) will be signed between the LOC and IPC.



IPC SHOOTING WORLD CUP APPLICATION FORM

GENERAL INFORMATION
☐ Programme 1 : R1-R8, P1-P4, (Falling targets)
☐ Programme 2 : R1-R5, P1-P2, (P5)
☐ Programme 3 : R6-R8, P3-P4

firearms	e import reguin your countach the respits.	itry?		□ If Y	Yes 'es , please pro	□ 1		า below:	
	port for the from the air				Yes	1	No		
•									
				Gl	ENERAL INFO	RMATION			
Venue:	Number of Firing points	Distance between firing points	Heigh of the bench (cm))	Is the floor free of movement?	Space between firing lines (cm)	Clocks available & easily seen by athletes?	Medium neutral colour in target background?	Light Conditions (Lux)
10m range:						(CIII)	utilictes.	buckground	General
25m range:									
50m range:									
Is there a firearms?	ny storage r	room for		Y	es	□ No			•
	ere this will b	e?		٧	enue	☐ Els	ewhere (spec	:ify):	
Do you ha	ave electron ?	ic targets fo	or			□ Yes		□ No	
What typ	e of electror	nic targets?							
	f electronic	system who	is						
the provi	der? ave a compl	oto set of							
measurin	g devises fo s equipment	r SH1 and				□ Yes		□ No	
Have you	completed	the detailed	I			□ Yes		□ No	

10m range:

25m range:

Manual

■ Manual

used?

What type of scoring system will be

☐ Electronic

☐ Electronic

	50m range:		Manual	□ E	ectronic				
Have you attached the list of									
names of IPC Shooting National		Voc			Na				
and International Referees from		Yes	•		No				
the Host Country?									
Will the LOC comply with the most									
current rules of IPC Shooting?	_			_					
(http://www.ipc-		Yes	;		No				
Shooting.org/Rules/)									
<u>Onothing.org/Tkures/</u>									
II	ITERNATIONAL TRAIN	NG C	COURSES						
Will the LOC host an IPC Shooting		Yes		$\overline{}$	No				
Classification Course?	If yes, the details wil								
Classification Course.	(All IPC Shooting cla				_	2 SH)			
Will the LOC host an IPC Shooting		Yes			No) JI I./			
Referees Course?	If yes , the details wil								
Referees Course:						`			
	(All IPC Shooting ref			provide	a by IPC SH.)			
	OFFICIAL VERIFIC	ATIC)N						
	I, (LOC representativ	e)							
For the Local Organizing Committee:	Name:								
	Title/Role:								
	Hereby verify that th	a afor	rementioned	inform	ation is accur	rate and			
	truthful.	c aroi	cincillionea	1111011111	ation is accui	atc and			
	tratifial.								
	Signature				Date	Stamp			
					Date	Starrip			
	I, (NPC representative	e)							
NDO E I									
NPC Endorsement (if organized b	Name:								
different LOC):									
	Title/Role:								
	Hereby verify that th	e (LO	C name):						
	and the								
	application is endors	ed hv	the (NPC)						
	application to endorc		(ITI O)I.						
	Signature				Date	Stamp			

APPENDIX 6: IPC SHOOTING EQUIPMENT CONTROL SHEET



					`	
ATHLETE LAST NAME	ATHLETE FIRST NAME	GENDER	SPORT CLASS	NPC	IPC SHOOTING ID NO.	START NO.
		Male / Female	SH			
DADT A		D./	NDT D		DADTO	

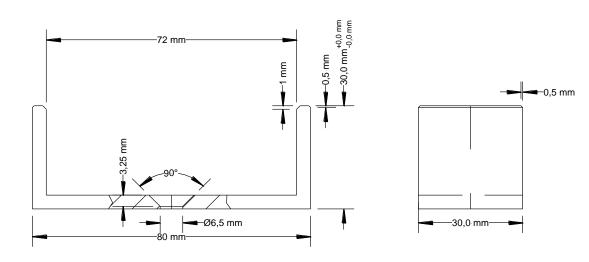
						Male / Female	SH					
		PART A				PA	ART B		PART C			
ATHLETE TO COMPLETE:					ISSF OR IPC	SHOOTING JUDGE TO C	OMPLETE:		IPC SHOOTING JUDGE (ONLY) TO COMPLETE:			
		PARTICIPATING EVE	NT			ATHLETE I	FIREARM(S):		IPC SHO	OTING FIREARMS & EQU	IPMENT CONTROL	
	(a) tick	to indicate your Participa	nting Event	t(s)	Туре	Manufacturer	Weight	Seria	al No.			
RIFLE					Rifle / Pisto					MISCELLAN	EOUS	Check / Sig
[Tick]	Event	Discipline	Gender	Class	Rifle / Pisto					Firearms (se	ee ID card)	
	R1	Air rifle standing	Men	SH1	Rifle / Pisto					Straps to ch	air / <mark>legs</mark>	
	R2	Air rifle standing	Women	SH1	Rifle / Pisto					Prosthesis u	sed for rifle support	
	R3	Air rifle prone	Mixed	SH1	Rifle / Pisto					TABLES		Check / Sig
	R4	Air rifle standing	Mixed	SH2		ISSF FIREARMS &	EQUIPMENT CON	TROL		Prone Table		
	R5	Air rifle prone	Mixed	SH2						Horizontality		
	R6	50 M Rifle Prone	Mixed	SH1	RIFLE			C	heck / Sign	Size		
	R7	50 M Rifle 3 position	Men	SH1	Standards fo	r all Difloc				Compressive	e material	
	R8	50M Rifle 3 position	Women	SH1	Standards 10	all Killes				Kneeling Ta	ble	
	R9	50M Rifle Prone	Mixed	SH2	Clothing / S	hooting goars including	Plinder on rear sig	αh+		Horizontality		
	FTR1	Falling targets	Mixed	SH1	Clothing / 3	hooting gears including	billider off feat Sig	Bur		Compressive	e material	
	FTR2	Falling targets	Mixed	SH2						10cm diame	ter block	
PISTOL					PISTOL			C	heck / Sign	CHAIRS		Check / Sig
[Tick]	Event	Discipline	Gender	Class	Standards fo	r all Pictole				Normal / Hig	gh chairs	
	P1	Air pistol	Men	SH1/SH2	StandardS 10	all Pistois				Side posts a	nd armrests	
	P2	Air pistol	Women	SH1/SH2	Clothing / Sh	ooting goore including S	ido Plindoro			Chairs witho	ut backrest (SH1A or SH2A)
	Р3	25 M Pistol	Mixed	SH1/SH2	Clothing/ Sin	ooting gears including S	ide billiders			Low backres	t (SH1B or SH2B)	
	P4	50 M Pistol	Mixed	SH1/SH2						High backres	st (SH1C or SH2C)	
	P5	10 M 5 shots Air Pisto	Mixed	SH1/SH2	EQUIPMENT	CONTROL		C	heck / Sign	Stretch back	rest	
	FTP	Falling Targets	Mixed	SH1/SH2	Jacket					RIFLE SUPP	ORT STAND	Check / Sig
					Trousers					Rifle-holder		
CLASSI	IFICATIO	N CARD			Shoes / Orth	opaedic boots				Spring meas	uring	
Classifi	ication C	ard			Kneeling roll					Balance mai	k on rifle	
/alidati	ion Date	:			Gloves					PISTOLS		Check / Sig
		•								Loading bloc	k for pistol	
Athle	ete Sign	ature		Date	ISSF S	Shooting Jury Signature			Date	IPC Shoo	ting Referee Signature	Date
?FM∆F	RKS (if re	equired):										

KEIVIAKNO	(II re	quire	eu)	а



Support Parts Drawings

1 U-FORM



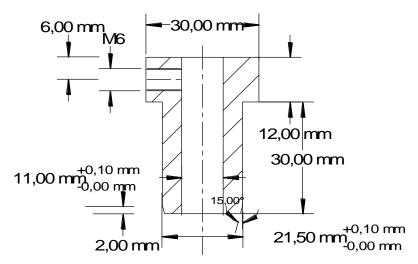
TOL. +/- 0,2 .

U form , upperpart support

MAT.:ALUMINIUM.



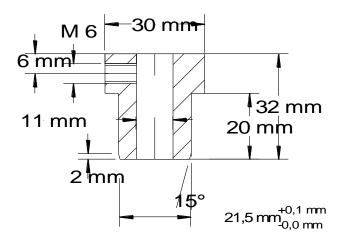
2 SPRING INSERT TYPE 'b' - 25 MM BENDING



Tol +/- 0.2 Upperpart Black Plastic (mat: HMPE high-molecular polyethylene



3 SPRING INSERT WHITE TYPE 'a' - 35 MM BENDING

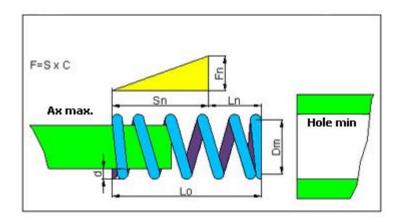


Tol +/- 0.2 Upperpart White Plastic (mat : HMPE high-molecular polyethylene



4 COMPRESSOR SPRING MEASUREMENTS

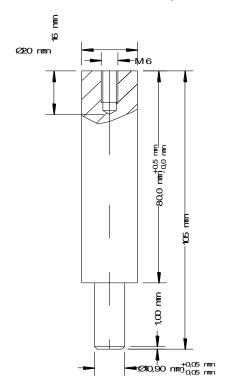
Spring Type	d [mm]	Dm [mm]	Lo [mm]	Ln [mm]	Nw	C [N/mm]	Sn [mm]	FN	Ax	Min. hole [mm]	of	Nt
D13590	4	25	60.5	33.68	5.5	30.35	26.82	814.03	20.3	29.7	VST	7.5



NOTE: Original springs are marked with "IPC" brandmark



5 TOP PART SUPPORT (U FORM SHAFT)

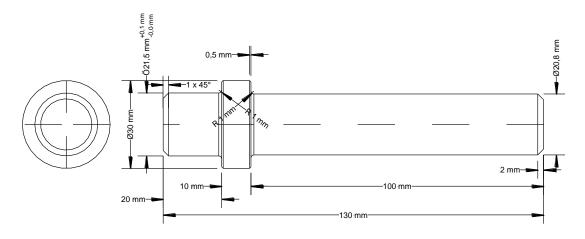


Toppart support

Material Aluminium



6 LOWER PART SPRING HOLDER (TYPE 1)



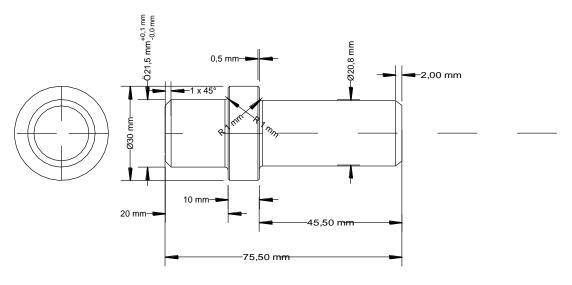
TOL. +/- 0,2 .

Lower part Spring holder

MAT.:ALUMINIUM



7 LOWER PART SPRING HOLDER (TYPE 2)



TOL. +/- 0,2 TENZIJ ANDERS AANGEGEVEN.

lowpart spring holder Type 2, MAT.:ALUMINIUM



8 BENDING TEST BARS

0,0900008*8000= 720,0 gr.



0,031367*8000= 250,9 gram

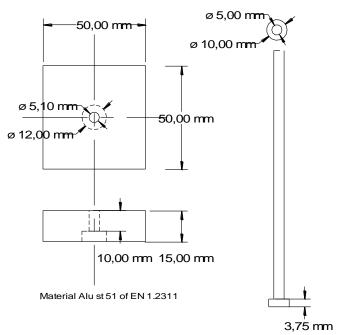


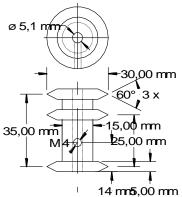
MEASURING BARS MAT. EN 1.4401 (AISI 316) Weight 8,0 Kg/dm3

MARK WEIGHTPOINT AND WEIGTH ON BAR



9 SPRING BENDING MEASURING



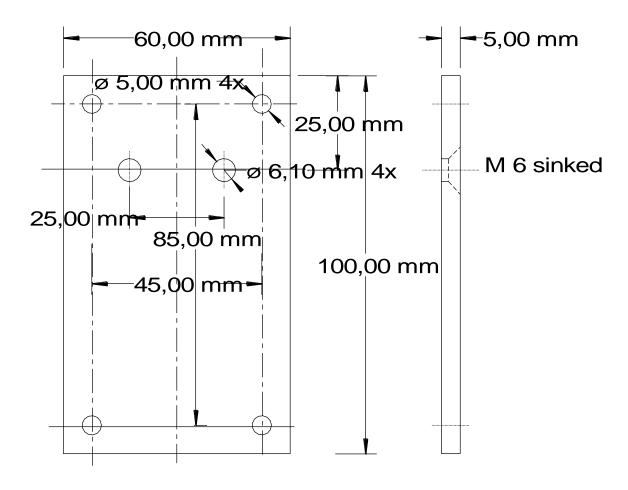


Strong steel ø 5 mm and 120mm long



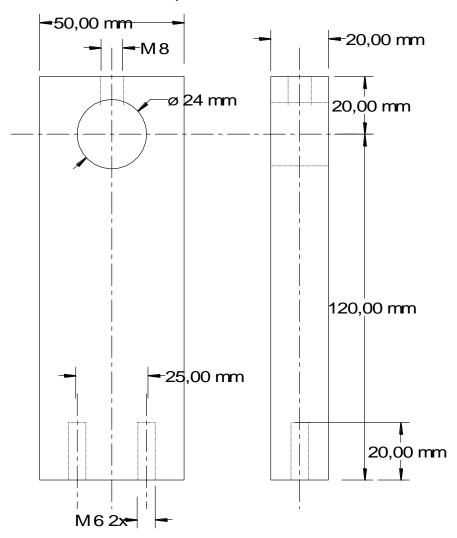
10 TEST SUPPORT HOLDER

Plate: Alu, or plastic or metal IXOS





Material: Alu, or plastic or inox metal



APPENDIX 8: FALLING TARGET DRAW PROGRAMME



